



## Numéro FAQ – 16-041

### Prescriptions de protection incendie AEAI, édition 2015

#### Prescription: 16-15 Voies d'évacuation et de sauvetage

Chiffre, alinéa: [3.4.4 alinéa 1](#)

Thème: Voie d'évacuation dans les crèches et garderies d'enfants

Date de la décision: 17.09.2021

---

#### Question:

Le passage concernant le nombre de locaux par lesquels peut passer une voie d'évacuation à l'intérieur d'une même unité d'utilisation s'écarte de la formulation habituelle dans la DPI AEAI 16-15, ce qui donne lieu à des interprétations divergentes.

Est-il admis que l'évacuation se fasse par plusieurs locaux dans les crèches et garderies d'enfants ou, comme décrit au chiffre 3.4.3 pour les écoles, doit-elle se faire uniquement par un local voisin à l'intérieur de l'unité d'utilisation ?

---

#### Réponse du CPPI:

Dans les crèches et garderies d'enfants, il est admis que la voie d'évacuation à l'intérieur d'une unité d'utilisation passe par plusieurs locaux jusqu'à une voie d'évacuation horizontale ou verticale, à condition que la longueur de la voie d'évacuation n'excède pas 20 m.

**Explication / interprétation**

**FAQ publiée**